

INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Le code de la route :

www.code-de-la-route.be

Le règlement général de police :

Voir le site internet de votre commune ou
www.police-paysdeherve.be rubrique RGP

Contacts :

-  www.police-paysdeherve.be
-  www.facebook.com/policepaysdeherve/
-  087/343.511
-  MyPolice-Belgium



Police

Pays de Herve



Police

Pays de Herve

Le RAVEL - Un espace de CONVIVIALITE pour tous !



Recette pour que votre balade sur le RAVEL reste paisible et conviviale

- À vélo, munissez-vous d'une sonnette audible et fixez-la sur votre vélo (obligatoire).
- A l'approche de piétons, annoncez-vous en faisant usage de votre sonnette.
- Adaptez votre vitesse en fonction des autres usagers (maximum 30km/h).
- En promenade, tenez votre chien en laisse.
- Ayez toujours votre matériel de ramassage avec vous.
- Ne laissez aucune déjection de votre chien sur l'espace public.
- Portez attention aux panneaux de signalisation.
- Ralentissez, voire arrêtez-vous, lors de croisement avec des routes. Vous n'êtes pas toujours prioritaire.
- N'entravez pas la circulation des autres usagers.
- Abstenez-vous d'y circuler avec des tricycles, quadricycles dépassant 1 m de large ainsi qu'avec des attelages. En effet, ils n'y sont pas autorisés.
- Pour finir, ajoutez de l'attention, une touche de tolérance et un soupçon de bonne volonté.

Et pour les réfractaires ?

En cas de négligence ou de non-respect, une amende allant jusqu'à 350 euros pourra être infligée.

En cas d'accident, votre responsabilité pourra être engagée avec le risque que les assurances se retournent contre vous.

